

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 12 Janvier 2016, à 19 h 30, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Karine BATISTA, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie-José DEDEBAN, Françoise BERDOY, Elsa PAYRI-CHINANOU, Carine SEPS, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Alain SCHINCARIOL, Gilles LANOT, Denis DURANCET, Laurent KELLER, Lionel WALAS.

Absents excusés : MM. Gilles LANOT (Pouvoir donné à Frédéric CAYRAFOURCQ).

Mme Marie José DEDEBAN a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 08 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération n° 2016-1201-1 : Administration générale **Avenant au Contrat Territorial du Pays de Morlaas**

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à termes les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil municipal, à l'unanimité

décide :

- de valider l'avenant au contrat territorial du Pays de Morlaas dont le contenu est détaillé en annexes de la présente délibération.

- d'autoriser *le Maire* à le signer.

Délibération n° 2016-1201-2 : Administration générale **Avis sur le Schéma de Mutualisation des services**

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Morlaas a établi un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport validé par le Conseil communautaire du 26 novembre 2015, a été transmis à chaque commune membre, et le conseil municipal de chacune d'elle dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le Maire présente donc à l'assemblée ce rapport.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable à ce rapport figurant en annexe.

Délibération n° 2016-1201-3 : Administration générale **Mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, au 1^{er} janvier 2015, des transports collectifs et des établissements recevant du public (ERP), publics ou privés. Une ordonnance du 26 septembre 2014 relative à « la mise en accessibilité des ERP,..., pour les personnes handicapées et ses décrets d'application ouvrent la possibilité de repousser la date d'application de la loi handicap moyennant l'élaboration d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic accessibilité des ERP a été réalisé et compte tenu des coûts que vont engendrer les travaux, difficiles à supporter pour le budget communal sur un seul exercice, il présente à l'assemblée l'agenda de programmation des travaux sur 3 ans.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le dépôt d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) le 24 septembre 2015, tel que le Maire l'a présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui lui seraient demandées par rapport à cet Ad'AP.

Présentation du projet de carte communale

Monsieur le maire a présenté le projet de carte communale remis par Mme LAPASSADE, Bureau d'études B2ELapassade, qui tient compte des attentes du SCOT.

Dans un 2^{ème} temps, ce dossier va être présenté au Syndicat Mixte du Grand Pau qui donnera son avis. Par la suite, l'enquête publique aura lieu mi année 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Frédéric CAYRAFOURCO

